



LE MOIS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

12^E ÉDITION - NOVEMBRE 2019

Rendez-vous sur le nouveau site :

<http://lemois-ess.cn cres.fr>



cress

Chambre Régionale de
l'Économie Sociale et Solidaire
Bourgogne-Franche-Comté



CONTEXTE

Fort d'une notoriété certaine auprès des acteurs de l'ESS et des acteurs économiques, le Mois de l'ESS est l'évènement incontournable pour développer l'image de l'ESS.

Sous son logo, le Mois de l'Economie Sociale et Solidaire propose à ses acteurs, une rencontre : faire connaître les innovations, les hommes et les femmes, les activités et les entreprises collectives moteurs de cette autre façon d'entreprendre. Cette rencontre a lieu au travers de plus de 2200 manifestations organisées par les acteurs de l'ESS sur l'ensemble du territoire pendant le mois de novembre. En Bourgogne-Franche-Comté, près de 123 événements ont eu lieu en 2018.

ENJEUX

Le Mois de l'ESS, pourquoi ?

L'Économie Sociale et Solidaire représente 10.5% de l'emploi français (Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire – édition 2017). Les entreprises de l'ESS affichent 221 136 établissements et emploient 2.3 millions de salariés. Malgré son poids économique fort, l'ESS est marquée par un manque global de connaissance par le grand public mais également par ses propres acteurs.

Ce constat a conduit l'ensemble des CRESS à mettre en place un «Mois de l'Économie Sociale et Solidaire» à l'échelle nationale, organisé chaque année en novembre et coordonné depuis 2007 par le CNCRESS (Conseil National des CRESS).

OBJECTIFS

- ▶ Mieux faire connaître l'ESS, ses entreprises, leurs réalisations et projets.
- ▶ Contribuer au renforcement du sentiment d'appartenance à l'ESS des acteurs ainsi que développer des coopérations existantes entre eux.
- ▶ Permettre aux acteurs de l'ESS de bénéficier d'une campagne de communication nationale et régionale, et des retombées médiatiques afférentes.
- ▶ Favoriser l'organisation de manifestations collectives de nature territoriale ou thématique.



PARTICIPER AU MOIS DE L'ESS

▶ Les acteurs de l'ESS (Associations, mutuelles, coopératives, entreprises sociales et fondations) peuvent proposer une manifestation en novembre en l'inscrivant sur le site www.lemois-ess.cncres.fr **dès maintenant.**

▶ Date limite d'inscription : **le 30 septembre 2019.**

▶ Le type d'animation peut varier à la convenance de l'organisateur : portes ouvertes, visites d'entreprises, expositions, projection-débats, conférences...

▶ Il est également possible de s'impliquer dans la mise en œuvre du Mois de l'ESS en relayant l'information auprès de son réseau ou de ses adhérents par le biais de publications internes par exemple (newsletters, sites internet, réseaux sociaux...).

▶ La participation financière à la campagne événementielle du Mois de l'ESS est aussi une possibilité notamment par le mécénat ou convention de partenariat. Les modalités sont à déterminer avec la CRESS.

Grâce aux outils communs, les acteurs de l'ESS se fédèrent autour d'une campagne événementielle à portée nationale.



OUTILS PROMOTIONNELS

Pour être inscrit dans le Mois de l'ESS, il est nécessaire d'appliquer la charte graphique.

LE LOGO DU MOIS DE L'ESS

Utilisez le logo du Mois de l'ESS dès à présent sur vos sites internet, lettres d'infos, dans vos publications papier ou signatures mail,... pour promouvoir le Mois et faire connaître la démarche.

LE SITE [LEMOIS-ESS.CNCRES.FR](http://lemois-ess.cncres.fr)

Ce site remplit plusieurs fonctions. Il est national et constitue l'étape incontournable pour l'inscription d'événements dans le programme du Mois de l'ESS. La CRESS peut ensuite valider les inscriptions déposées et créer le programme régional en version papier et numérique.

On peut également trouver sur ce site les informations relatives à l'ESS et au Mois ainsi que quelques outils de communication.

Une fois l'inscription de votre événement validée, n'oubliez pas d'apposer le logo du Mois sur les documents que vous aurez réalisés.

Cette inscription est obligatoire pour qu'un événement soit considéré comme faisant partie du Mois de l'ESS.

LES AFFICHES

Un **modèle vierge** sera proposé pour permettre aux organisateurs de valoriser au mieux leur événement dans le cadre du Mois de l'ESS.

Ces supports seront mis à disposition au format numérique sur le site internet.

LE JOURNAL DE L'ESS CONTENANT LE PROGRAMME PAPIER DISPONIBLE EN OCTOBRE 2019

LES RESEAUX SOCIAUX

La page Facebook de la CRESS Bourgogne-Franche-Comté ainsi que son compte Twitter permettra de suivre le Mois quotidiennement : **#MOIS2019**. Ils pourront également être alimentés grâce aux acteurs et à leurs documents.

*Un kit comprenant les différents éléments de communication sera diffusé aux adhérents de la CRESS, aux organisateurs d'événements, mais aussi aux structures qui en feront la demande pour la promotion du Mois à partir de **début octobre 2019**.*

ENGAGEMENTS RECIPROQUES CRESS / ORGANISATEURS



La CRESS :

- ▶ mobilise les acteurs de l'ESS pour développer la participation au Mois de l'ESS en région,
- ▶ assure la communication et les relations-presse sur le Mois de l'ESS à l'échelle régionale,
- ▶ produit et diffuse des supports de communication sur le Mois (affiches, programmes...) et fournit à l'organisateur un kit de communication,
- ▶ l'événement de l'organisateur apparaîtra dans le programme régional papier (sous réserve de la date d'inscription) sur le site <http://lemois-ess.cncres.fr>, réseaux sociaux, publications...

L'organisateur d'événements :

- ▶ remplit le formulaire d'inscription sur le site <http://lemois-ess.cncres.fr>,
- ▶ communique sur le fait que sa manifestation s'inscrit dans le cadre du Mois de l'ESS notamment dans les relations presse et dans les outils de communication interne (site internet, newsletter,...),
- ▶ aide à la redistribution des outils du Mois de l'ESS fournis par la CRESS.

Pendant l'événement :

- ▶ le logo du Mois est affiché sur les documents de communication de la manifestation,
- ▶ une présentation de l'ESS est proposée aux participants.

AVANT / PENDANT / APRES

Pour valoriser le Mois de l'ESS et alimenter la page Facebook et le compte Twitter, merci de faire remonter à la CRESS vos photos, vidéos, sources audios illustrant votre manifestation.

INSCRIPTIONS

Pour qu'un événement apparaisse sur le programme papier régional du Mois de l'ESS, les inscriptions doivent être effectuées sur le site internet <http://lemois-ess.cncres.fr> avant le :

30 septembre 2019.

CONTACT

Pour plus d'informations sur le Mois de l'ESS, sur son organisation, les outils de communication ou autre, merci de contacter :

Océane Alberí Comparet -

oceane.alberi@cress-bfc.org ; 03 81 50 88 72



LES PRIX ESS, REGIONAUX ET NATIONAUX

Le concours a pour objectif de mobiliser les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire. Ce temps important permet de mettre en lumière l'ESS comme une force économique, présente sur l'ensemble du territoire, dans tous les secteurs d'activité.

Associations, coopératives, mutuelles, fondations, ou encore entreprises commerciales de l'ESS, acteurs qui concilient activité économique et utilité sociale sur les territoires sont invités à participer aux Prix ESS.

Les entreprises peuvent présenter leur candidature **jusqu'au 16 septembre**, sur le site :

<http://lesprix-ess.cncres.fr/>.

Les candidatures 2019 seront sélectionnées à l'aune de leur modèle économique durable, de leur ancrage territorial, de leur capacité à innover et à impacter durablement la société.

En postulant aux Prix ESS, édition 2019, les entreprises peuvent recevoir soit un prix national soit un prix régional.

LES PRIX ESS REGIONAUX

Chaque CRESS remettra un Prix ESS à un lauréat régional. En 2018, c'est l'association Chacazol de Delle dans le Territoire de Belfort qui a remporté le Prix régional. La structure bénéficie d'une enveloppe de 1000 euros.

LES PRIX ESS NATIONAUX

4 Prix ESS nationaux seront décernés lors du lancement national du Mois de l'ESS organisé par le CNCRESS :

- ▶ Le Prix Egalité Femmes - Hommes;
- ▶ Le Prix Transition Ecologique ;
- ▶ Le Prix de l'Utilité sociale ;
- ▶ Le Prix Coup de cœur.

Le Prix Coup de cœur sera soumis au vote du grand public via les réseaux sociaux et le site internet parmi 18 nominés (1 par région) en septembre. Il sera remis à l'occasion des Journées de l'Economie Autrement à Dijon qui auront lieu les 29 et 30 novembre.

Le Prix de l'impact local et le Prix de l'innovation sociale seront soumis à un jury composé des partenaires des Prix ESS.

Les lauréats nationaux bénéficieront :

- ▶ d'un soutien financier : chacune des entreprises récompensées recevra un chèque de 5 000 euros ;
- ▶ d'un outil de promotion : une vidéo de présentation de chaque lauréat sera largement diffusée sur les réseaux sociaux ;
- ▶ d'un soutien sur mesure : un accompagnement sera mis en œuvre par les partenaires des Prix, la CRESS concernée ou le CNCRESS.

Entreprises qui avez de l'audace, inscrivez-vous aux Prix ESS !

